

# Le pactole des paris en ligne néerlandais se cachait près de Montreux

23 février 2022

Plusieurs résidents suisses sont accusés par les autorités néerlandaises d'avoir empoché des dizaines de millions d'euros issus de sites illégaux de paris en ligne aux Pays-Bas. A leur demande, le **Ministère public du canton de Vaud** a séquestré 26 millions d'euros, des voitures, un bateau et une villa.

Les montants sont impressionnants. Selon une enquête du **Parquet de Bois-le-Duc** (Hertogenbosch), les animateurs des sites de casino en ligne **Kroon Casino** et **Oranjecasino** auraient encaissé 250 millions d'euros de profits, entre 2007 et 2014, et au moins 37 millions ont atterri sur les comptes suisses d'un couple néerlandais établi dans la région de Montreux.

C'est ce que montrent les recherches de *Gotham City* en collaboration avec [The Investigative Desk](#), une plateforme indépendante d'investigation basée aux Pays-Bas, sur la base d'un arrêt du **Tribunal fédéral (TF)** rendu public le 17 février 2022.

Opérant depuis Malte et contrôlés par des sociétés *offshores* à Curaçaoes, ces sites ne disposaient pas des autorisations nécessaires pour exercer sur le marché néerlandais. Leur activité était donc illégale.

Après avoir toléré leur existence pendant plusieurs années, les autorités néerlandaises ont finalement ouvert une enquête à l'encontre des responsables de ces plateformes de jeu. Cette procédure pénale a probablement été déclenchée dans le sillage d'un litige fiscal

remontant à 2016, comme en témoigne un arrêt de la **Cour suprême néerlandaise** daté du 24 décembre 2021.

Et pour cause: les deux sites de paris avaient été revendus à la société suédoise de jeux en ligne **Betsson AB** pour 130 millions d'euros en 2014. Les sites Kroon Casino et Oranjecasino ont été fermés depuis.

## **Perquisitions**

L'arrêt du Tribunal fédéral indique qu'un de leurs trois anciens actionnaires, le néerlandais **Ricardo\***, établi en Suisse, aurait "*personnellement retiré*" 37 millions d'euros de cette vente via sa société **Mitasco Corporation N.V.** à Curaçao.

Le Parquet de Bois-le-Duc a donc adressé une demande d'entraide à l'**Office fédéral de la justice (OFJ)**, en avril 2021, pour obtenir le blocage de ses actifs. Chargé d'exécuter cette requête, le Ministère public du canton de Vaud a procédé à une perquisition au domicile de Ricardo et de sa compagne, en juin, et prononcé le séquestre de comptes bancaires, de plusieurs voitures, d'un bateau et de sa villa près de Montreux. Plus de 26 millions d'euros ont été retrouvés sur les comptes suisses de Ricardo.

Le Néerlandais, sa compagne et la *offshore* Mitasco Corporation N.V. se sont opposés à l'entraide avec les Pays-Bas, d'abord devant le **Tribunal pénal fédéral (TPF)**, puis devant le TF. Le couple demandait également la libération de plusieurs centaines de milliers de francs pour régler des dépenses courantes et des frais d'écolage.

Les deux tribunaux fédéraux les ont déboutés, notant que le montant de 26 millions d'euros séquestré ne couvrait pas celui réclamé par les autorités néerlandaises. "*Bien que les recourants ne fournissent aucune estimation de la valeur de la villa dont Ricardo est propriétaire, indiquaient les juges de Bellinzone, ainsi que des voitures et du bateau, objets également saisis, il apparaît hautement improbable que le produit de la vente de ces biens permette d'atteindre l'estimation globale de 37 millions d'euros fournie par l'autorité requérante comme étant le*

*montant équivalent à l'avantage indûment acquis par Mitasco Corporation."*

Le Tribunal pénal fédéral a également rejeté leur demande de nomination de leur avocat comme défenseur d'office.

### **Un autre résident suisse impliqué**

Les procédures internationales de blocage d'actifs lancées par le Parquet de Bois-le-Duc contre les trois actionnaires de Kroon Casino et Oranjecasino ne se limitent pas à la Suisse.

En juillet 2021, la Gazette officielle de Malte a révélé l'existence d'une demande de blocage de cette même autorité à l'encontre de la société **Nijlandia Holding NV**, elle aussi établie à Curaçao, et contre son propriétaire **Johnny Bes**. De nationalité néerlandaise, ce dernier réside près d'Ascona au Tessin.

Nijlandia Holding NV était une des sociétés désignée dans l'arrêt de la Cour suprême néerlandaise comme étant une des bénéficiaires de la vente des sites de paris. Le montant du blocage demandé aux autorités maltaises est de 57 millions d'euros.

Un porte-parole du Parquet de Bois-le-Duc n'a pas répondu à temps à nos questions avant la publication de cet article.

Ricardo, sa compagne et la société Mitasco Corporation NV sont défendus en Suisse par **Philippe Vladimir Boss** chez **BianchiSchwald**. L'avocat n'a pas souhaité s'exprimer.

*\*Nom connu de la rédaction*

### **Documents liés à cet article:**

[Tribunal pénal fédéral - Arrêt du 5 janvier 2022](#)

[Tribunal fédéral - Arrêt du 9 février 2022](#)